LES ORGANISATIONS SYNDICALES

CSTP/FO - CSIP - O OE TO OE RIMA - OTAHI - F.D.L.M.P

À

Monsieur le Directeur Général ……..

Objet : Préavis de grève -

Madame, Monsieur,

Vu l'explosion des cas de Covid-19, et n'ayant pas été entendues par les autorités du Pays et de l'Etat,
Considérant que les autorités n'ont pas accordé à la santé du Pays autant de valeur que les prévisions économiques,
Considérant que la sécurité sanitaire n'est plus correctement assurée, sacrifiée au dépens de l'économie de production,
Considérant que la sécurité sanitaire compromet les objectifs de croissance économique et de justice social fixés par les pouvoirs publics,
Considérant en fin, que la santé et la vie ont un rôle fondamental pour une croissance économique plus forte et plus riche en emplois,

Les Organisations Syndicales CSTP/FO, CSIP, OTAHI, O OE TO OE RIMA, et la Fédération de la Manutention portuaire, représentatives au niveau du Pays, soucieuses de protéger et de défendre la santé des salariés, de préserver leur outil de travail, le droit de retrait et la grève étant les seuls moyens légaux à leur disposition auprès de leur employeur, des autorités du Pays et de l'Etat, appellent à la mobilisation des salariés pour porter les revendications légitimes et communes suivantes :

1*) – Sur la protection du bien être physique et mental des salariés et de leur famille Polynésiens :

A*-) Mise en place d'une « Quatorzaine » stricte dans des sites dédiés :

- *pour tous ressortissants polynésiens de retour sur le Territoire,*
- *pour tous les ressortissants français (fonctionnaires d'Etat détachés, militaires, gendarmes)*
- *pour tous les voyageurs en provenance de l'étranger ou de métropole,*

- Sur l'Aéroport de Tahiti- Faa'a :

- *Intensifier les contrôles des passagers en provenance de l'étranger par dépistage obligatoire,*
- *Contrôle de l'authenticité des certificats médicaux des voyageurs,*
- *Installation de caméras thermiques.*

- Sur le Port de Papeete :

- *Rendre obligatoire un passage sur le port de Papeete avant tout débarquement sur toute autre île de Polynésie pour tous les navires et les plaisanciers,*
- *Réaliser des dépistages obligatoires.*

B*-) Contrôle des températures port de maques et utilisation de Gel Hydro-alcoolique.

- *Promulgation urgente d'un arrêté relatif au port du masque obligatoire dans tous les lieux (hors domicile)*
- *Fourniture des masque et produits hydro alcooliques dans les services administratifs et Civils du Pays, des communes et de l'Etat*
- *Contrôle de température, ports de masques et Gel Hydro-alcoolique aux entrées des marchés, magasins et établissements recevant du public.*

C-) Rassemblement limité à 10 personnes doivent être strictement observé notamment les Week end sur les places et plages publiques.*

2*-) Sur la protection des enfants scolarisés et des étudiants en assurant la continuité scolaire dans tous les établissements scolaires et universitaire :

- *De contrôles de températures*
- *Ports de masques ou de visière pour jeunes enfants*
- *De disposer de savon et de gel Hydro-alcoolique aux entrées et sorties de tous les établissements*
- *De limiter les effectifs au sein des établissements scolaires, (10 à 15 élèves par classe)*
- *De s'organiser en demi groupe notamment dans le primaire*
- *De faire respecter en tous lieux la distanciation sociale (prévoir plusieurs services dans les cantines)*
- *De nettoyer les classes et matériel à la pause méridienne et à la fin des cours*

3*)- Sur la fermeture des établissements et classes des écoles :

- *En cas de suspicion la classe doit être fermée et l'information diffusée*
- *Pour les cas confirmés dans deux classes l'établissement doit être fermé.*

4*-) Pour les salariés suspectés d'être contaminés mis d'autorité en isolement, leurs salaires doivent être pris en charge par les autorités du Pays et de l'Etat.

5*-) Vente et distribution de masque :

- *Distribution gratuite de masques aux élèves dans les établissements du primaire, secondaire et aux étudiants des lycées et universités,*
- *Distribution gratuite de masques aux personnes nécessiteuses,*
- *Contrôler les prix des masques et des gels, à la vente pour éviter la flambée des prix.*

6*)- Multiplier la capacité des tests et les rendre gratuits pour les salariés et de leur famille.

7*)- Mise en place du dispositif de la caisse de chômage :

A défaut d'être entendu dans les délais du préavis, et ce conformément aux dispositions en vigueur, les organisations syndicales signataires appelleront les personnels à la grève pour une durée illimitée, qui prendra effet le Jeudi . …/09/2020 à 00h, au siège de la société …… et sur tous les sites de travail.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le ……, l'assurance de nos salutations distinguées.

Papeete le 26/08/2020

Pour CSTP/FO	Pour la CSIP
Mr P.GALENON	Mr P.TAAROA
Pour O OE TO OE RIMA	Pour OTAHI
Mr. A.TERIINOHORAI	Mme L.TIFFENAT

Pour LA F M P

Mr M.TEMARII

Copies : Direction du travail.
Ministère du Travail